



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/230
15 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Points 38 et 81 de la liste préliminaire*

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS
PAR LES GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES
DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 15 juillet 1997, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport que le Président de l'Ukraine, M. Leonid D. Koutchma, a présenté à Kiev, le 27 juin 1997, lors d'une cérémonie marquant le premier anniversaire de l'adoption de la Constitution ukrainienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 38 et 81 de la liste préliminaire.

Le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente de l'Ukraine auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Yuriy V. BOHAIEVS'KY

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : russe]

Rapport de Leonid D. Koutchma présenté à Kiev, le 27 juin 1997,
à l'occasion d'une cérémonie marquant le premier anniversaire
de l'adoption de la Constitution de l'Ukraine

Le destin a voulu qu'il nous soit donné de vivre, durant une période de grandes transformations, le passage d'un ordre social à un autre. De plus, cette transition s'est produite à la veille d'un nouveau millénaire, qui marquera aussi une nouvelle période pour l'humanité tout entière.

C'est pourquoi le rapport consacré à cet événement marquant de notre histoire contemporaine ne constitue ni un hommage vibrant et pompeux à l'État, ni une manifestation d'autosatisfaction solennelle. En avançant sur un chemin nouveau, où les difficultés et les épreuves ne manqueront pas, il nous faudra sans cesse évaluer, sous tous leurs aspects et avec honnêteté, les processus de l'État et de la société de même que notre propre comportement.

Il nous incombe de réfléchir à l'Ukraine d'aujourd'hui, à son entrée dans le XXI^e siècle et à l'héritage que nous laisserons à nos descendants.

C'est précisément sous cet angle aussi que je juge important le premier anniversaire de l'adoption de la Loi fondamentale de l'Ukraine, dans la mesure où il anticipe le jour de l'indépendance et lui est intimement lié.

En cette période transitoire de notre développement, la Constitution a une importance capitale pour l'avenir de notre pays. Son adoption a permis de mener à bien la mise en place des structures de l'État et de garantir l'indépendance de l'Ukraine. Elle a permis à notre pays de trouver définitivement sa place dans le monde.

Il est déjà très difficile d'élaborer et d'adopter une constitution dans des conditions plus stables et plus favorables. Or, dans notre cas, nous nous trouvons à la croisée des chemins, dans un climat d'inquiétude et d'incertitude, et nous étions littéralement déchirés par des contradictions. Il s'agissait d'une tâche d'une ampleur et d'une complexité véritablement colossales.

Nous avons pourtant réussi à bâtir les fondations de notre souveraineté de manière civilisée, en nous conformant à la volonté du peuple et aux normes rigoureuses du droit international.

Le processus constitutionnel, qui a duré six ans, a été difficile et souvent douloureux. Sous une forme concentrée, il a reflété l'état des forces politiques et les moyens de lutte qu'elles ont employés, de même que les antagonismes complexes marquant les relations entre les branches du pouvoir.

Les heurts entre intérêts politiques souvent irréconciliables ont souvent conduit à des affrontements et des conflits aigus. Après l'élaboration de trois projets de texte, le pays s'est retrouvé au bord d'une crise constitutionnelle;

/...

celle-ci a toutefois pu être évitée car ce sont finalement la sagesse et la pondération qui l'ont emporté, en particulier en 1995 lorsqu'un pacte constitutionnel a été conclu entre le Président et le Conseil suprême.

On peut aujourd'hui considérer ce pacte de divers points de vue et évaluer ses points forts et ses faiblesses. Il n'en est pas moins incontestable que sa signature nous a permis de sortir d'une passe dangereuse, de sauvegarder la direction de l'État et d'encourager la poursuite des travaux consacrés à la Loi fondamentale. Il en est allé de même quand il s'est agi de soumettre le projet à un référendum général, alors que le processus constitutionnel était arrivé dans une impasse.

Si j'ai évoqué ces journées dramatiques, ce n'est pas pour mener un règlement de comptes politiques, mais pour ne pas négliger à l'avenir au moins deux facteurs importants.

Premièrement, beaucoup trop d'efforts et de temps ont été perdus en discussions stériles et en querelles internes, ce qui fait que nous n'avons pas maintenu la cadence et que nous nous sommes retrouvés dans une situation d'urgence permanente pour ce qui est de prendre des décisions et des mesures concrètes. Je suis convaincu que si cela ne s'était pas passé ainsi, notre situation économique actuelle serait infiniment meilleure et notre développement beaucoup plus dynamique.

Deuxièmement, l'ambiguïté à l'égard du projet de texte s'est reportée sur la Constitution, qui a donné lieu aux mêmes critiques et à la même hostilité acharnée. Chacun, certes, a le droit d'exprimer ses opinions.

La Loi fondamentale comporte effectivement des discordances et des clauses qui restent vagues, et il n'a pas toujours été pleinement tenu compte de l'équilibre des forces. Toutefois, en l'adoptant, nous avons considérablement plus gagné que perdu. Nous avons pu éviter avant tout la fracture sociale, le soulèvement de la population et les manifestations extrêmes d'intolérance politique. Ce qui est non moins important, l'essence démocratique du pouvoir lui-même a été sauvegardée et les organes dirigeants n'en sont pas arrivés, même temporairement, au point de rompre leurs relations mutuelles.

Un autre fait est incontestable et c'est lui qui apparaît maintenant le plus important : la Constitution a été approuvée, et chacun doit s'en souvenir. De plus, elle n'a pas été adoptée par la force ou la pression, comme d'aucuns sont enclins à le croire, mais grâce au rapprochement des positions et à une procédure parlementaire régulière et démocratique.

Je voudrais m'adresser en particulier à ceux qui se trouvent dans l'opposition et qui n'ont pas appuyé la Constitution, en tout ou en partie : certains d'entre vous ont adopté une position courageuse en votant pour elle. Je sais que vous avez subi pour cette raison des pressions morales de vos amis politiques, mais vous avez agi conformément aux intérêts de l'Ukraine.

La fameuse "nuit de la Constitution", au sujet de laquelle les passions ne se sont pas encore éteintes et qui a donné lieu à de nombreuses affabulations, a incarné concrètement la loi du passage de la quantité à la qualité.

Il s'est agi par conséquent non pas d'un acte uniforme et spontané, mais de l'issue logique de toute une série d'événements, qui n'ont d'ailleurs pas suivi – j'en conviens – un cours ordinaire.

On a pu y voir aussi une manifestation – malheureusement encore isolée – de la capacité de notre parlement, divisé en camps politiques intransigeants, de parvenir à un compromis et à un consensus en allant au-delà des intérêts des partis et des ambitions des divers groupes et personnalités.

Il serait souhaitable que les députés se regroupent ainsi plus souvent autant par instinct de conservation que dans le désir d'accomplir la tâche qui leur est assignée.

En rendant justice à tous ceux qui ont élaboré la Constitution, je me permets de souligner que les progrès qualitatifs que l'Ukraine a accomplis dans sa Loi fondamentale sont le résultat objectif et normal de l'évolution de la société.

Ces progrès sont le fruit des choix et des souffrances de toutes les générations précédentes.

La Constitution de l'Ukraine indépendante s'inscrit dans une longue histoire qui va du "Droit russe" de Iaroslav le Sage et de la Constitution de Pylyp Orlyk à la Constitution de la République populaire d'Ukraine et à la Déclaration sur la souveraineté de l'État.

Nous devons aujourd'hui rendre hommage à nos glorieux ancêtres et exprimer notre gratitude à tous nos compatriotes, à nos amis de l'étranger et à toute la communauté ukrainienne, dont la compréhension et l'appui ont constitué le pilier et le moteur du processus constitutionnel.

Nous sommes tout à fait fondés à voir dans la Constitution un pacte social et à compter en conséquence sur son rôle créatif et global dans les intérêts du peuple ukrainien.

Mais il existe à cet égard une condition primordiale, à savoir que nous devons vivre et agir en conformité avec la Constitution. Il serait prématuré de dire que nous y sommes déjà parvenus. En sont témoins les tentatives visant à réviser la Loi fondamentale, à l'incorporer dans le droit en vigueur, à retarder l'adoption des lois constitutionnelles ou à "retoucher" les dispositions de la Constitution. Il est regrettable de constater que personne n'attaque aujourd'hui la Constitution autant que ceux qui dénigrent actuellement ses auteurs.

Je tiens à souligner encore une fois que le Président continuera à jouer résolument son rôle de garant de la Constitution.

Ce n'est qu'avec le passage du temps que l'on pourra évaluer pleinement l'importance de la Loi fondamentale et son influence sur la vie de l'État et de la société.

Dans ces conditions, est-il nécessaire d'en parler aujourd'hui?

/...

Je suis convaincu que cela est indispensable afin de ne pas s'égarer sous la pression des événements quotidiens et d'assurer une analyse objective et suivie.

Depuis un an qu'elle est en vigueur, quel est l'apport concret de la Constitution et comment répond-elle aux espoirs qui ont été placés en elle?

Je ne mentionnerai ici que les éléments positifs les plus importants :

- L'édification de l'État se déroule maintenant dans un cadre plus ou moins défini et les activités des organes publics ainsi que leurs relations mutuelles sont dictées par les impératifs de la Constitution;
- La population a pris définitivement conscience de l'idée de l'État;
- Le peuple - qui était l'"objet" de la politique - en est devenu le "sujet" primordial et sa liberté d'action s'est élargie dans le domaine politique comme dans celui de l'économie;
- En sortant du totalitarisme pour avancer vers la démocratie, nous avons trouvé un nouveau vecteur de progrès social, et nous nous développons dans le cadre de formes multiples de gestion économique et de propriété;
- Les contours de la structure sociale et économique de l'État sont dorénavant esquissés;
- Les processus politiques et sociaux sont devenus plus prévisibles, le fétichisme idéologique a été détruit et le pluralisme politique a été renforcé;
- Un milieu international favorable a été mis en place pour renforcer la sécurité de l'État et résoudre les problèmes intérieurs.

Je songe avant tout à la signature du traité global avec la Russie, qui a mis en place les fondements nécessaires pour développer des liens mutuellement avantageux d'égalité et de bon voisinage. Nos pays respectifs y sont incités par leur milieu naturel, par leur histoire et par les réalités contemporaines.

La signature du traité avec la Roumanie a constitué également un pas important aussi bien pour les intérêts nationaux de l'Ukraine que pour l'assainissement du climat européen.

Le traité sur la frontière d'État avec le Bélarus a lancé avec succès le processus de règlement de ce problème important avec les anciennes Républiques soviétiques.

La Déclaration commune de l'Ukraine et de la Pologne, intitulée "Vers la compréhension et la concorde", est un document qui tourne définitivement les pages complexes et parfois tragiques de l'histoire des deux pays.

L'Ukraine n'a pas seulement démontré mais aussi confirmé dans la pratique son désir de vivre et de coexister avec ses voisins ainsi qu'avec tous les États sur la base des normes de civilisation les plus élevées.

Je me suis arrêté plus longuement sur les aspects internationaux de la question afin de montrer qu'il était possible de parvenir à des résultats concrets et remarquables lorsqu'il y a moins de querelles et de règlements de comptes politiques.

J'estime nécessaire de mettre en particulier l'accent sur cet aspect de la question. Le bilan peut se dresser ainsi :

- L'édification de l'État qui a duré six ans, y compris l'année où a été promulguée la Constitution, a été menée à bien;
- Les structures de l'État ont été mises en place et il convient maintenant de les renforcer, avant tout sur le plan économique;
- Enfin, ce qui est très important, nous avons établi la base nécessaire pour concrétiser la formule clef de la Constitution : l'homme, la famille, la société, l'État.

En premier lieu, ce bilan est le résultat logique de notre développement. Nous en avons terminé avec l'étape durant laquelle il a fallu sacrifier les intérêts des citoyens afin de pouvoir renforcer l'État et établir ses structures.

En deuxième lieu, les mesures prises ont été appelées par la situation économique et sociale qui s'était récemment aggravée, surtout pour des raisons subjectives.

L'expérience mondiale montre que l'adoption de l'économie de marché s'accompagne toujours d'une crise assez longue, en particulier si elle va de pair avec la transformation du régime politique. Néanmoins, même si l'on tient compte de ce facteur et si l'on considère de surcroît que nous avons commencé à créer un nouvel État et à réformer la société alors que la situation catastrophique de l'Union soviétique atteignait son point culminant, les conséquences et le prix sur le plan social du passage à l'économie du marché ont dépassé les limites du possible.

Il ne faut toutefois pas oublier d'où partait l'Ukraine alors que le Président invitait à suivre le cap d'une réforme économique radicale qui, je le rappelle, a été approuvée par la Verkhovna Rada en octobre 1994.

Au niveau mondial, l'Ukraine figurait parmi les pays dont la chute de la production avait été la plus rapide. L'année dernière encore, sa production industrielle avait diminué de près de 28 %, la production agricole de 17 % et le produit intérieur brut de 23 %.

Le déficit du budget de l'État a parfois dépassé le point critique. Il a pratiquement été financé entièrement par des émissions de monnaie.

L'économie se trouvait en situation d'hyperinflation aiguë, qui n'a fait que croître et a tout englouti – les revenus de la population et les recettes budgétaires, les avoirs fixes et les fonds de roulement des entreprises et des organisations.

Le niveau de l'inflation atteignait 10 200 % en 1993, soit une augmentation de 102 fois, alors qu'environ 70 % des prix étaient contrôlés par l'État et que le taux de change était fixe.

Pendant près de deux ans, l'Ukraine n'a pas assuré le service de sa dette extérieure car elle n'en avait tout simplement pas les moyens.

Tout ce qui précède montre clairement qu'il était impossible de surmonter rapidement et facilement une crise de cette ampleur.

Or, en deux ans et demi, nous avons pour l'essentiel stabilisé la monnaie. Les prix ont été libéralisés, de même que le taux de change et les mécanismes du commerce extérieur, les petites et moyennes entreprises ont été privatisées et les terres ont été retirées du contrôle de l'État. On a institué un système permettant d'éliminer le déficit budgétaire en appliquant les mécanismes du marché et sans émettre de la monnaie. On a éliminé cet aspect monstrueux du système administratif qu'est le déficit commercial total.

La grivnia ukrainienne est devenue l'une des unités monétaires les plus stables. En 1997, l'inflation moyenne n'a pas dépassé 1 % par mois. Le taux d'escompte de la banque nationale s'est situé à 21 %, contre 300 % en octobre 1994.

L'an dernier, nos exportations de biens et de services ont augmenté de 20,5 %, ce qui constitue l'un des chiffres les plus élevés parmi les pays d'Europe centrale et orientale.

Comme on le voit, nous avons réussi dans une large mesure à sortir d'une crise qui n'était pratiquement pas gérable. Cependant, il n'a pas été possible de stabiliser la situation économique et tout ce que l'on peut dire c'est que l'on est parvenu à ralentir le rythme de la crise.

Avant tout, il faut reconnaître qu'après l'adoption de la Constitution, nous ne nous sommes pas employés à accélérer sensiblement les réformes économiques : nous les avons même freinées.

La situation s'est stabilisée, mais ne s'est pas améliorée, essentiellement du fait que la chute de la production n'a pas été arrêtée et que le budget n'a pas été équilibré. La crise des paiements a pris une ampleur particulière.

Le plus grand problème qui empoisonne considérablement le climat social et exacerbe les passions politiques est l'augmentation des arriérés de paiement concernant les salaires, les pensions de retraite et les bourses. Rien que pour les salaires, ces arriérés se sont multipliés par neuf depuis janvier 1996.

La population, qui ne reçoit pas en temps voulu ce qui lui est dû, a eu comme maigre consolation de voir le salaire moyen plus que quadrupler entre

octobre 1994 et avril 1997 et passer de l'équivalent de 22 à 90 dollars des États-Unis.

Il convient d'ajouter à cela la montée du chômage, le manque de protection des secteurs les plus vulnérables de la population – les retraités, les invalides, les familles nombreuses et les jeunes – et l'accélération de la stratification sociale.

La majorité de la population est actuellement fondée à formuler des griefs à mon égard, en ma qualité de Président, au Gouvernement, au Parlement, aux dirigeants de tous les niveaux, c'est-à-dire à l'État. En toute logique, elle peut se demander de quelle réforme il s'agit alors que les conditions de vie empirent.

Il ne saurait être question de mettre davantage à l'épreuve la patience de la population.

Il nous incombe à tous – le Président, le Gouvernement et le Parlement – de reconnaître honnêtement et ouvertement les erreurs commises, sans perdre notre calme et nous affoler, mais en nous attachant au maximum à comprendre les raisons de la crise économique persistante, les responsabilités de chacun et les tâches qu'il faudra accomplir conformément à nos obligations et à nos pouvoirs.

En appelant les choses par leur nom, il faut reconnaître ceci :

Le Gouvernement s'est montré dans divers domaines incapable de gérer de manière systématique et efficace les processus économiques et sociaux, de donner suite aux réformes et de prendre des initiatives, en se bornant surtout à limiter les dégâts. Ces derniers temps, son activité a abouti au renforcement de l'économie souterraine tandis que le climat des investissements ne faisait que se détériorer.

La politisation excessive du Parlement continue de donner lieu à de graves dysfonctionnements du processus législatif. Aux pertes économiques s'ajoutent des querelles permanentes entre les organes du pouvoir.

Je ne veux pas pour autant me disculper, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux cadres.

Cette situation a conduit l'État à son point le plus critique durant la période postsoviétique. Il convient maintenant de concentrer toute l'attention, toutes les forces et toutes les ressources sur les problèmes économiques.

Il est temps aussi de comprendre que remettre indéfiniment en question l'utilité des réformes n'offre aucune voie d'avenir pour le pays. Les réformes vont dans le bon sens et seront poursuivies. Il faut prendre son courage à deux mains et agir.

J'aborderai maintenant les mesures qu'il est nécessaire de prendre d'urgence et à plus long terme.

Premièrement : libéralisation réelle du système économique en Ukraine. Ce système est actuellement défavorable aux producteurs nationaux et n'attire guère les investisseurs étrangers.

Il convient avant tout de réformer le régime fiscal. À cet effet, il faut pratiquement diminuer de deux fois le fardeau de l'impôt par rapport à l'année en cours. En particulier, la masse salariale doit être réduite à 38 % en 1998 et à 28 % en 1999.

Il est essentiel d'adopter les lois qui avaient déjà été proposées en décembre de l'an dernier et d'accomplir sur cette base la première étape de la réforme fiscale. Le budget de l'État pour 1998 doit être entièrement élaboré sur une assise nouvelle.

Le Parlement doit travailler sans relâche afin d'adopter cet ensemble de lois avant les vacances.

Deuxièmement : mise en oeuvre de la réduction des dépenses publiques. Durant l'année en cours, il convient de réduire d'un quart les dépenses administratives et de supprimer les avantages qu'il n'est pas justifié d'accorder aux fonctionnaires.

Je tiens à souligner que ces mesures ne toucheront pas les retraités et les secteurs vulnérables de la population. Il est indispensable de supprimer par tous les moyens les possibilités d'enrichissement illégal sur le budget de l'État. On établira une procédure par laquelle les commandes de l'État feront toutes l'objet d'appels à la concurrence.

Tout fonctionnaire qui fera appel à des procédures occultes et non contrôlées pour l'affectation des ressources publiques sera considéré comme concussionnaire.

Troisièmement : accélération sensible du processus de privatisation.

Il s'agit ici essentiellement de mettre en oeuvre des procédures concrètes visant à assurer la transparence des opérations de privatisation, à passer dans ce domaine de l'émission de certificats à l'utilisation de ressources financières, à faire appel au maximum aux investisseurs étrangers et nationaux et à constituer d'authentiques propriétaires.

Toutes ces activités s'accompagneront d'un renforcement substantiel de la gestion du secteur public et de l'économie.

Durant le second semestre de l'année, les entreprises publiques seront recensées et leur statut juridique sera défini. Le principal critère sera la production qui est inefficace du point de vue du marché mais qui reste essentielle pour la société.

Ne seront pas prises en compte les entreprises pour lesquelles la direction de l'État demeure nécessaire, notamment celles qui produisent de l'énergie atomique, des armements, etc.

Les crédits requis à cet effet devront être prévus dans le budget pour 1998.

Avant la fin de l'année, il est prévu de transformer le reste des entreprises publiques en sociétés par actions et de les doter d'un régime de gestion et d'économie d'entreprise.

Il est prévu d'accélérer la restructuration des liaisons et de la gestion des secteurs essentiels de l'économie tels que l'énergie, l'industrie charbonnière, les constructions mécaniques et les logements communautaires.

On s'attachera en priorité à augmenter le nombre d'entreprises qui sont vendues, à utiliser les moyens ainsi obtenus pour refinancer après la privatisation les besoins en investissements des entreprises et à régler les dettes et les défauts de paiement.

Des mesures décisives seront prises pour accélérer les privatisations dans le secteur agro-industriel. Il faudra en fait partir de zéro dans ce domaine.

Il s'imposera de démonopoliser le plus rapidement possible les entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Dans ce domaine, la priorité sera accordée aux intérêts des producteurs marchands.

Quatrièmement : restructuration de la production, stabilisation et augmentation de son volume grâce à l'adoption de stimulants non inflationnistes et à la mise en train d'un processus d'investissement.

Divers stimulants ont déjà été mis en place grâce à de nouvelles taxes sur la valeur ajoutée et les bénéfices des entreprises, à un système d'amortissement accéléré, au réaménagement de la dette budgétaire des agents économiques, etc.

J'estime nécessaire de conclure des accords avec les principaux investisseurs étrangers et nationaux en prévoyant à leur intention des rémissions fiscales et des exonérations temporaires de droits de douane et d'autres taxes. Il est nécessaire à cet effet que le Parlement prenne les décisions voulues.

Une nouvelle formule consistera à renforcer le rôle des investissements publics.

Les dépenses consacrées au financement des secteurs économiques seront déterminées avant tout suivant les axes prioritaires de la réforme structurelle. Je pense en particulier au développement du secteur de l'agro-industrie, des combustibles et de l'énergie et à la mise en oeuvre d'un ensemble spécifique de programmes intégrés dans divers domaines, notamment scientifiques et techniques.

Étant donné les limites des ressources budgétaires, les investissements seront financés uniquement par crédit et appel à la concurrence entre les banques agréées.

L'État renforce son appui à la science. Les crédits étrangers, qui sont accordés sous la garantie du Conseil des ministres, iront avant tout aux technologies nouvelles.

Afin de stimuler les exportations de produits de haute technologie, on appliquera aux exportateurs concernés à partir de 1998, un mécanisme d'exemption de l'impôt sur les bénéfices en fonction de l'augmentation du volume de la production destinée à l'exportation par rapport à l'année précédente.

L'un des éléments clefs du système d'appui de l'État au secteur agro-industriel consistera à créer, en 1998, un fonds de crédit-bail pour le relèvement de l'agriculture en faisant appel à des crédits budgétaires qui sont actuellement utilisés par l'État pour acheter des céréales marchandes. À cet effet, il sera nécessaire de renoncer, à partir de 1998, aux commandes de céréales par l'État.

L'économie fera davantage appel au capital bancaire et on créera à cet effet des groupes industriels et financiers et d'autres structures; on supprimera les limitations au droit des banques et fonds d'investissements de posséder des biens d'entreprise.

Cinquièmement : introduction d'un régime rigoureux d'économies. L'exemple suivant montre bien l'urgence de cette mesure.

L'Ukraine occupe l'une des dernières places dans le monde quant à l'efficacité de l'utilisation des ressources énergétiques. Il suffira de mentionner que nous perdons chaque année entre 4 et 5 milliards de mètres cubes de gaz, soit près d'un demi-milliard de dollars. Quel État peut se permettre un tel luxe?

En particulier, j'ai chargé le Gouvernement d'élaborer un programme de trois ans visant à réduire de 20 milliards de mètres cubes la consommation intérieure de gaz.

Ces mesures d'économie rigoureuses seront appliquées partout.

Jusqu'à la fin de l'année, tout le secteur budgétaire sera mis entièrement au service du Trésor public.

Sixièmement : élaboration et application de mesures concernant la légalisation de l'économie parallèle. Cette initiative devra être avant tout facilitée par un niveau général élevé de libéralisation et d'optimisation du système économique.

Il est prévu de donner une forme juridique à l'amnistie accordée à ceux qui rapatrient les capitaux qu'ils ont sortis illégalement du pays.

Des mesures radicales seront prises pour régler la situation sur le marché des liquidités de l'Ukraine. Les structures qui fonctionneront avec l'appui de l'État dans les secteurs hautement rentables du marché, tel le gaz, feront l'objet d'appels à la concurrence et de marchés conclus avec le

Gouvernement. Ces contrats définiront avec précision le niveau de rentabilité des activités, ainsi que des directives concernant les prix et les impôts.

Septièmement : primauté de l'économie dans la politique extérieure. Cette mesure contribuera à régler les principales questions politiques concernant les relations avec les autres États et renforcera la position de l'Ukraine dans le monde. Elle mettra en jeu divers facteurs et sera fondée sur les intérêts nationaux du pays.

Au cours de cette étape, il devra s'agir en priorité de renforcer l'utilisation des ressources des organisations internationales de financement et de crédit pour régler les problèmes les plus urgents du développement économique et de la protection sociale.

Les travaux avancent sensiblement en ce qui concerne le financement de la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl conformément aux accords passés avec les pays du G-7.

Il est également prévu de tirer parti des progrès accomplis dans les relations avec nos principaux partenaires – la Russie, les États-Unis, le Japon – pour mettre en place une coopération économique concrète et mutuellement avantageuse.

Une attention particulière sera accordée au développement des relations avec les pays de l'Union européenne – avant tout l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. La réalisation d'un plan d'action de l'Union européenne à l'égard de l'Ukraine constitue une condition préalable importante à l'entrée de notre pays dans l'espace économique européen.

Pour ce qui est des relations économiques bilatérales, il est indispensable d'en éliminer les restrictions artificielles, en particulier avec la Russie. Durant le premier trimestre de cette année, les échanges avec ce pays ont diminué de 20 %. En fait, cette question, parmi d'autres problèmes, a été examinée en détail aujourd'hui lors d'un entretien téléphonique avec Boris Eltsine.

Une attention beaucoup plus grande sera accordée au développement des relations mutuelles avec les régions des pays voisins. Ce problème doit être examiné au cours des réunions prochaines des commissions intergouvernementales bilatérales.

Huitièmement : le domaine social – qui est capital.

On s'efforcera avant tout de régler les arriérés de versement des traitements et salaires. Des mesures spéciales seront prises à cette fin, y compris la responsabilité financière des entreprises qui ont des dettes à l'égard de leurs employés et le licenciement de leurs dirigeants. Il est éventuellement envisagé de vendre aux enchères les ressources liquides et en devises de ces entreprises et de verser à la population les bénéfices obtenus.

Le Parlement sera saisi d'un projet de loi aux termes duquel il sera interdit aux entreprises et aux organisations – quelle qu'en soit la forme de

propriété – qui accusent des arriérés de versement des salaires d'augmenter les taux de salaire jusqu'à ce que ces arriérés soient éliminés. Une procédure de faillite sera appliquée aux entreprises et aux organisations qui n'ont pas versé les arriérés dus à leurs employés dans un délai de six mois.

Les prix et tarifs appliqués aux services des logements communautaires ne seront pas augmentés cette année. Le remboursement intégral de ce qui est dû à la population sera réalisé par étapes, en même temps que la réforme des logements communautaires.

Le système d'octroi de subventions au logement sera amélioré.

Le décret du Gouvernement aux termes duquel le gaz et l'électricité sont coupés pour les utilisateurs individuels endettés sera annulé.

À compter du quatrième trimestre, une compensation sera versée pour les pertes subies en raison de la dévaluation des sommes déposées dans les caisses d'épargne. À compter de l'année prochaine, un système d'assurance sera appliqué aux montants déposés par la population.

Les revenus de la population seront garantis contre l'inflation si celle-ci dépasse 5 % par mois.

La réforme du régime de retraite commencera en 1998 et sera achevée en 2000.

À ce titre, le montant minimal des retraites se rapprochera du niveau de revenu des personnes économiquement faibles. La différence sera établie en fonction de la durée du travail et des contributions versées.

Est-il concevable – et cette question se pose partout – qu'un employé, qui occupe par exemple un poste de secrétaire, touche une pension double de celle d'un directeur de grande entreprise?

D'une manière générale, je proposerai au Parlement de suspendre pour une durée de cinq ans l'effet d'un certain nombre de dispositions de la loi concernant le service public.

Nous entamerons l'an prochain la réforme structurelle du régime des salaires.

Des dispositions constitutionnelles seront progressivement mises en oeuvre en ce qui concerne le droit des citoyens à un salaire minimal qui ne sera pas inférieur au revenu des personnes économiquement faibles. Ce salaire augmentera à hauteur de 60 % de la moyenne enregistrée dans l'économie nationale.

S'agissant de la montée du chômage, toute nouvelle mesure de politique économique sera évaluée en fonction de la création d'emplois et de l'amélioration des conditions de travail.

Les mesures concrètes prévues consisteront notamment à aider les petites et moyennes entreprises, à créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse

faire des affaires s'il le désire et à organiser et développer les travaux publics.

Un décret du Président de l'Ukraine sera promulgué en juillet 1997 au sujet des orientations fondamentales de la politique sociale pour la période 1997-2000. L'un des vice-premiers ministres s'occupera exclusivement de ce domaine.

Une attention particulière sera accordée à la santé, à l'éducation et à la science, dans la mesure où ce sont ces domaines qui ont enregistré les pertes les plus sensibles.

S'agissant des mesures qu'il appartient au Gouvernement de prendre d'urgence pour lutter contre la crise, on constate que c'est dans le secteur économique que réside l'orientation principale de l'édification de l'État et que c'est là où il convient d'accomplir de véritables progrès.

Le travail à accomplir à cet effet est complexe et minutieux. Il exige une haute responsabilité du pouvoir à l'égard de la société et de la population, et un appui voulu dans le domaine administratif et juridique.

Cela est d'autant plus important que nous nous trouvons essentiellement dans des conditions exceptionnelles créées en majeure partie par un désaccord de longue durée entre les organes centraux et les collectivités locales.

À l'heure actuelle, alors que l'avenir est en jeu, il faut enfin reprendre nos esprits et renoncer aux querelles intestines, aux intrigues et aux manoeuvres politiques. Ou bien nous commençons à agir de manière à répondre aux exigences de la situation et aux aspirations de la population, ou bien ce seront d'autres qui le feront après nous.

Nous devons abandonner notre attitude rigide et primitive en ce qui concerne la répartition des pouvoirs et la compétition suivant le principe d'une stricte hiérarchie. La Constitution a déjà fourni une réponse à ce problème et personne n'est autorisé à agir à sa guise.

Désormais, la répartition des pouvoirs doit résider dans la division du travail, lequel sera coordonné et axé sur des résultats concrets obtenus en commun.

Toutefois, cela n'est possible que si nous nous attachons à suivre des politiques qui correspondent non pas à des intérêts et des points de vue changeants, mais aux affaires effectives de l'État. Je tiens à le souligner encore une fois : l'essence du pouvoir est dans la responsabilité, et je n'éluderai pas celle qui est la mienne. Je voudrais toutefois que chacun en assume sa part.

Je m'adresse ici aussi aux députés nationaux. Il est inadmissible que certaines séances du Parlement se transforment fréquemment en réunions politiques et que le sort d'importants actes législatifs dépende de facteurs subjectifs et fortuits : par exemple, du nombre de parlementaires qui ont décidé d'aller au buffet au moment de voter ou qui sont revenus à temps après avoir été

fumer une cigarette. Sans parler des manoeuvres de couloir et des querelles entre partis qui dégénèrent en pugilat!

On souhaiterait ne pas avoir à insister sur des questions de ce genre à la veille d'une cérémonie commémorative si ce n'était la manie constante du Parlement ukrainien de s'arroger, par voie législative – contrairement aux dispositions de la Constitution – des fonctions qui ne sont pas les siennes. En oubliant que le Parlement est un organe chargé d'adopter des lois et non pas une structure d'administration, de gestion et de répartition des pouvoirs.

Sans même approfondir l'aspect juridique de la question, il suffit de s'arrêter sur les faits les plus manifestes : alors que quelques centaines de personnes entérinent des décisions – qui plus est, en votant au nom d'un nombre presque identique d'absents ou en répétant le scrutin jusqu'à ce que la présidence du Parlement arrive au résultat voulu –, il ne se trouve plus personne pour répondre de la valeur ou des conséquences de ces décisions.

En fin de compte, de telles décisions sont tout simplement illégitimes.

Il est déjà manifeste aux yeux non seulement des politiciens mais aussi des simples citoyens qu'à l'approche des élections parlementaires, une seule chose intéresse et agite les députés : la loi sur les élections et les résultats futurs de celles-ci.

Il est indubitable que la montée des passions en période préélectorale, qui s'accompagne d'affrontements politiques et de discours démagogiques, déstabilise gravement la situation du pays et de la société et paralyse tous les efforts visant à sortir de la crise économique. C'est précisément pour cette raison que nous n'avons pas de budget pour l'année en cours, ni aucune garantie de son adoption pour l'année prochaine, alors que la course préélectorale aborde la dernière ligne droite.

Il est tout aussi manifeste que notre législation, telle une écumoire, est pleine de trous. Or, à en juger d'après l'expérience passée, le nouveau corps de députés adoptera, on ne sait quand, plus ou moins le même rythme de travail, et pour un coût économique croissant.

Compte tenu de tout ce qui précède, je suis prêt à examiner des propositions concernant la prorogation des pouvoirs du Parlement pour une nouvelle année. À une seule condition toutefois : ce nouveau mandat doit être consacré non pas à de vaines querelles, mais à l'adoption des actes législatifs les plus urgents, avant tout en ce qui concerne le domaine économique et le développement des dispositions constitutionnelles, ce qui relève des fonctions des parlementaires. J'ai l'intention, dans les jours à venir, de rencontrer à ce sujet les divers groupes politiques.

Sinon, il ne reste plus qu'à inviter les élus du peuple à aller en vacances et à s'investir à fond dans la lutte préélectorale. De toute façon, celle-ci a déjà relégué au second plan l'exécution des obligations qui incombent directement aux députés. Ni le Gouvernement ni la population ne s'en trouveront plus mal.

En ce qui concerne une question qui ne devrait pas manquer d'être posée, je tiens à dire tout de suite et sans ambages que la prorogation des pouvoirs du Parlement ne signifie pas l'ajournement des élections présidentielles. Celles-ci auront lieu, comme il est prévu par la loi, en octobre 1999.

Je me propose aussi de proroger pour une durée déterminée les pouvoirs des administrations autonomes locales.

Il serait utile que le Parlement prenne la décision de mettre en vigueur, à compter du 1er janvier 1999, les dispositions de la loi sur l'autonomie locale. J'ai signé cette loi compte tenu de mes propositions et remarques visant à ne pas créer un foyer de tension supplémentaire. Les premières mesures prises pour appliquer la loi ont confirmé le bien-fondé de la position du Président.

Je ne mentionnerai pas le fait que l'effectif des administrations autonomes augmentera au minimum de 5 000 personnes.

Une autre raison, non moins importante, qui explique notre situation actuelle est le niveau manifestement insuffisant de direction de l'économie. Je ne reviendrai pas sur mon évaluation de l'activité du Conseil des ministres.

Je dirai simplement ceci : au lieu de se mettre à l'ouvrage, le Gouvernement, par la volonté du Premier Ministre, est passé à un régime de "commande manuelle", ce qui, sans compter le reste, constitue un terrain propice à l'irresponsabilité et à la corruption.

C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place sans tarder un système de direction qui permette de réaliser la réforme administrative et de parvenir d'une manière globale à un état de droit.

J'ai l'intention de créer prochainement un Conseil économique suprême qui constituera un organe consultatif et délibérant relevant du Président de l'Ukraine.

Il est prévu que cet organe comprendra, outre les dirigeants du Gouvernement, les vice-premiers ministres, les ministres, les présidents du Fonds des biens de l'État, de la Banque nationale, du Parlement et des différentes commissions économiques parlementaires et les anciens premiers ministres de l'Ukraine, ainsi que des personnalités scientifiques et des chefs d'entreprise.

Ce conseil aura pour tâche d'élaborer et d'adopter des propositions et des décisions concernant les problèmes stratégiques du développement économique. Les groupes de travail qui seront créés dans ce cadre seront chargés d'imprimer les orientations voulues dans leur domaine de compétence et d'assurer de bout en bout le suivi des questions concrètes – de l'élaboration des propositions, projets de loi et décisions à leur application pratique.

Le premier domaine dont s'occupera le Conseil économique suprême portera sur les questions liées au budget pour 1998.

Le Gouvernement et le Parlement doivent prendre des engagements mutuels. Je propose que le Parlement et le Conseil des ministres adoptent un mémorandum d'action commune durant la période de stabilisation économique.

Le Gouvernement doit présenter le projet de budget pour l'année à venir dans les délais fixés par la Constitution, et le Parlement doit l'adopter au plus tard dans les 60 jours qui suivent.

L'expérience acquise au cours des années précédentes – sans parler de l'expérience actuelle – montre que le processus budgétaire ne peut pas être mis en péril, sinon c'est l'État lui-même qui se trouvera exposé. C'est à ceux qui participent à ce processus qu'il incombe de mettre un terme à cette situation.

Je voudrais bien que l'on me dise comment nous sommes arrivés à perdre – sans compter tout le reste – une somme de 1,5 milliard de dollars des États-Unis qui représente le versement des salaires, des pensions et d'autres sommes dues.

C'est pourquoi je m'adresse à A. Moroz : vous avez rempli votre devoir socialiste et présenté le budget du pays le jour de la Constitution, budget que le Président doit encore analyser en détail. J'aimerais que le budget de l'année prochaine soit adopté le jour de l'An.

Afin de sortir de cette situation juridiquement irrégulière, je n'exclurai pas la possibilité de transférer au Président, par voie constitutionnelle, le droit d'entériner le budget si le Parlement et le Conseil des ministres ne peuvent parvenir à un accord dans les délais fixés, ou de dissoudre le Parlement s'il n'adopte pas le budget. Si c'est le Gouvernement qui est effectivement responsable du blocage du processus budgétaire, il doit alors donner sa démission.

En ce qui concerne la réforme administrative, les propositions pertinentes seront élaborées par la Commission que dirige Leonid Makarovitch Kravtchouk. Cette tâche sera accomplie de manière pondérée et intégrée. Il est inutile que la structure et le personnel des organes de direction fassent l'objet d'innovations et d'expérimentations impulsives, hâtives et incohérentes. Les changements d'étiquettes, les prurits de réorganisation et les modifications apportées à tel ou tel organe pour convenir à différentes personnalités sont déjà assez nombreux comme cela. Tant que la Commission ne formulera pas ses conclusions, aucune mesure ne sera réalisée dans ce domaine.

Des transformations fondamentales sont nécessaires. L'essentiel, je le répète, est qu'un mécanisme de direction général fonctionne partout, du district jusqu'à la capitale, et que ce ne soit pas les bureaucrates qui mènent le bal.

Il n'est pas dans mon intention de rabaisser en quoi que ce soit le rôle des fonctionnaires. Mais ils doivent travailler dans le cadre d'un système reposant sur des règles et ne pas se servir de celles-ci pour leurs intérêts personnels.

Notre peuple mérite des dirigeants qui soient non seulement capables d'agir mais aussi honnêtes. C'est pourquoi parmi les mesures qui seront prises, je place au premier rang celles qui ont pour but d'extraire les racines profondes

de la corruption et de se débarrasser des coupables. Partout, il sera mis un terme à la situation qui permet à la fonction publique de devenir une source d'enrichissement.

Il y sera mis fin quels que soient les fonctions et les grades. Mais je n'ai pas l'illusion de croire que tout se passera aisément et simplement.

Ce serait véritablement faire preuve de patriotisme et montrer son désir d'épurer le pouvoir que de lever l'immunité des parlementaires pour ce qui est de la corruption et du mauvais usage de la fonction publique.

Je le dis pour que tout le pays le sache : un fonctionnaire sur six susceptibles d'être accusés de corruption est un député, quel que soit son niveau.

Parallèlement, je propose au Parlement d'introduire d'urgence des modifications dans la législation qui permettent de développer les travaux du Bureau national d'enquête.

Les retards apportés à l'examen prioritaire de la proposition du Président et le refus opposé pendant près de deux mois par le Parlement au financement de l'organe appelé à lutter contre la corruption, avant tout au niveau de l'État, conduisent logiquement à la question suivante, qui doit trouver une réponse à l'intention du public : de quoi les élus du peuple ont-ils peur?

Tous les moyens et les forces nécessaires doivent être mobilisés afin d'éliminer la triade classique : l'économie souterraine, les groupes de pression et intérêts de clan, et la criminalité.

En toute rigueur, l'étape actuelle de la réforme – et c'est déjà en soi une tâche globale – exige que l'on s'oriente davantage vers une nouvelle génération de cadres qui soient professionnels et pragmatiques et dont le patriotisme se manifeste non par des slogans accrocheurs, mais par l'attachement sincère à l'État et au peuple et par le désir de faire quelque chose pour eux.

Confrontés à des problèmes sans précédent, nous devons nous appuyer précisément sur des personnes d'une grande probité et empêcher la détérioration du climat moral et psychologique de la société, dont dépendent directement la paix et la concorde civile ainsi que la stabilité politique.

Étant l'évidence même du fait que seule une politique intègre peut être morale et refléter les intérêts du peuple, je propose aux partis et à leurs dirigeants de s'abstenir de miser sur l'opposition et l'affrontement. Une politique qui repose uniquement sur ces deux attitudes est amonale.

L'homme est la valeur suprême et l'humanisme est le but de notre développement.

C'est précisément là où devrait résider la base conceptuelle de l'activité de tous ceux qui sont capables de s'élever au-dessus des intérêts étroits des partis, de tous ceux qui sont responsables de l'avenir de l'Ukraine.

La nécessité d'une structuration politique de la société exige un système électoral combiné. Comme toujours, je suis ouvert au dialogue avec tous les partis, les organisations sociales et les mouvements. Je suis prêt à prendre en considération des propositions concrètes et constructives.

Nous avons déjà beaucoup trop fait pour que la population ne croie pas aux appels et aux déclarations. Il est toutefois aussi manifeste que les grèves et autres actions de masse n'améliorent pas la situation. C'est pourquoi je m'adresse aux syndicats et aux collectifs de travailleurs en leur demandant de s'abstenir, ne serait-ce que pendant un an, de faire grève à l'échelle du pays, des branches d'activité et des régions.

Les Églises d'Ukraine peuvent et doivent jouer un rôle considérable dans le renforcement et la consolidation des principes moraux de notre société. Il leur faut pour cela améliorer leurs relations mutuelles, car les antagonismes interconfessionnels sont souvent plus dangereux que tous les conflits politiques et sociaux.

L'initiative prise par le Conseil de la sécurité et de la défense nationales et les Églises chrétiennes les plus influentes de signer un mémorandum sur le non-emploi de la force dans le règlement des conflits interconfessionnels peut être considérée comme un premier pas dans la bonne direction.

C'est là une sage décision. Je l'appuie avec satisfaction et espère qu'elle donnera des résultats positifs et concrets.

Alors que les sentiments sont à vif et la population est vulnérable, les milieux intellectuels ont un rôle particulièrement important à jouer en raison de leur position, de leur action concrète et de leur influence sur la conscience sociale. Comme cela s'est produit au moment de l'indépendance, j'espère qu'ils constitueront le pilier de notre édifice culturel, qu'ils renforceront l'idéal et la volonté de la nation, qu'ils seront au service de la raison et de la concorde et qu'ils constitueront le moteur de la réconciliation et de la construction du pays, c'est-à-dire qu'ils nous aideront à devenir un peuple et un pays, et non pas seulement une population dotée d'un territoire.

Je suis convaincu que nos aspirations, nos intentions et nos actes concrets rencontreront la compréhension et l'appui des journalistes ukrainiens. Il leur est actuellement difficile de travailler. Un grand nombre de fonctionnaires ne voient pas la presse d'un oeil extrêmement bienveillant – c'est le moins qu'on puisse dire – et les milieux de l'économie souterraine et de la criminalité jettent leurs tentacules sur le secteur de l'information, en menant une véritable guerre contre ceux qui leur marchent sur les pieds.

La liberté d'expression est imprescriptible et constitue l'une des caractéristiques primordiales de la démocratie. L'État la protégera par tous les moyens, y compris en contribuant à renforcer l'indépendance économique des médias.

Toutefois, les obligations et les responsabilités doivent être réciproques. Il faut bien comprendre que, maintenant que toutes les interdictions officielles

ont été pratiquement levées et que la presse est devenue un instrument extrêmement pointu, il est plus que jamais important qu'elle soit objective et pondérée et qu'elle respecte scrupuleusement les faits. Le désir de liberté d'expression et d'émancipation créative ne doit cesser de correspondre aux intérêts de la cohésion et du mieux-être de la société.

Notre constitution n'existe que depuis un an. Il est naturel que la date de son adoption ne soit pas encore véritablement perçue comme un jour spécial dans la vie de l'État, sans même parler de celle du citoyen. Il faudra du temps, de la confiance et des efforts intenses pour que les fondements constitutionnels entrent dans notre existence au moyen de transformations concrètes et visibles.

C'est pourquoi il nous faut partir du principe que l'Ukraine commence avec chacun d'entre nous. Il est en notre pouvoir de préserver une société dans laquelle seront créées les conditions nécessaires pour le développement harmonieux de l'homme, une société où règneront l'humanisme, la démocratie, la primauté du droit et la justice, et où l'aisance matérielle sera liée à la quantité et à la qualité du travail de chacun.

Un État fort, une société juste et une vie empreinte de dignité – tels sont les éléments qui répondent aux principes élevés de notre Constitution.
